Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260302-DCCAS2026_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANDUDEC - 29710

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :
13 février 2026

AFFICHÉE LE :
13 février 2026

DATE DE PUBLICATION DU PROCES VERBAL :
04 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
EN EXERCICE : 9
PRESENTS : 7
VOTANTS : 8

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Président de la Commission.

Etaient présents : JONCOUR Martine, JONCOUR René, LE GUELLEC Yves, NICOLAS Chantal, PERENNES Eliane, PERENNOU Pauline, FONTUGNE Pierre (procuration donnée à JONCOUR Martine)
Excusée : SIMON Françoise

Secrétaire de séance : Madame Martine JONCOUR.

DCCAS 2026/03 – Colis de Noël 2026

Le Conseil d'administration décide que les mêmes règles que les années précédentes seront appliquées pour l'octroi de colis :

- âge de 80 ans et plus pour ceux qui n'ont pas participé au repas et 70-79 ans pour les personnes dans l'impossibilité d'y venir (pour cause de maladie par exemple…)

- reconduction du café/gâteau le jour de la distribution des colis.

- enveloppe de coût maximum pour un colis : 35 € pour un couple, 25 € pour une personne seule.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,
Yves LE GUELLEC